

**DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE**

Gourbeyre, le vendredi 9 octobre 2026

**SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR**

Affaire suivie par : Département EDL  
Courriel : [ars971-edl@ars.sante.fr](mailto:ars971-edl@ars.sante.fr)  
Tél. : 0590 99 64 61-0590 99 64 62

Le Directeur Général de l'Agence de Santé  
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-  
Barthélemy

à

**Réf. : AS/SSEE/EDL/N°2026-**

Monsieur Michel HOTIN  
Maire du Gosier  
Hôtel de ville - 67, boulevard du Général-de-  
Gaulle  
97190 LE GOSIER

Monsieur le Maire,

Les résultats d'analyse du prélèvement de contrôle effectué le 07/10/2026 sur le site de baignade de GRAND-BAIE, reçus ce jour, ont permis de mettre en évidence une contamination bactériologique de cette eau.

Ces analyses révèlent un dépassement réglementaire des germes indicateurs de contamination fécale.

|                   | Entérocoques<br>(UFC/100 mL) | Escherichia coli<br>(UFC/100 mL) | Qualification |
|-------------------|------------------------------|----------------------------------|---------------|
| Résultats obtenus | 61                           | 1214                             | Mauvais       |
| Valeurs seuils    | 370                          | 1000                             |               |

Je vous informe qu'un nouveau prélèvement aura lieu prochainement. Les résultats de contrôle vous seront communiqués dans les meilleurs délais. Dans l'attente et pour prévenir l'exposition des baigneurs, une interdiction temporaire de la baignade doit être prise par vos soins.

**Par ailleurs, je vous rappelle l'absence de profil de baignade à jour relatif à ce point.** Ce document, rendu obligatoire par la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006, imposait, à compter de l'année 2011, l'existence d'un plan de gestion des risques de pollution de la ressource par la réalisation de ces profils de sites de baignades. Ces profils ont notamment pour vocation d'opérer une gestion préventive de la baignade.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Général



Patrick SAINT-MARTIN

Copie à :  
Monsieur le Préfet